

Worst Offenders

Politique sectorielle et
d'exclusion d'Ostrum AM

Nom de l'entité propriétaire : Gestions

Date d'entrée en vigueur : 27 Janvier 2020

Date de dernière mise à jour : 27 Janvier 2020



Un affilié de  **NATIXIS**
INVESTMENT MANAGERS

1. Références législatives / Réglementaires / Normes professionnelles

PREAMBULE

Les politiques sectorielles et d'exclusion sont au cœur de la stratégie RSE d'Ostrum Asset Management.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise, Ostrum Asset Management définit des politiques sectorielles et d'exclusion lui permettant d'être en accord :

- avec les ambitions et engagements propres à Ostrum Asset Management, en cohérence avec sa stratégie de Gestion Responsable.
- avec la réglementation nationale et internationale
- avec les engagements Natixis

Les politiques sectorielles et d'exclusion définies et déployées par Ostrum Asset Management ont pour objectif d'identifier les émetteurs qui sont exclus de l'univers d'investissement d'Ostrum Asset Management du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation, enfreinte aux standards internationaux...

Confirmée par le Comité Exécutif, la liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion est actualisée au moins une fois par an.

Retrouver l'ensemble des initiatives RSE d'Ostrum Asset Management sur www.ostrum.com

CONTEXTE ET ENJEUX

Engagée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Ostrum Asset Management a franchi un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en définissant une forte ambition envers l'investissement responsable, composante métier de sa stratégie RSE.

En tant que gestionnaire de premier plan, Ostrum AM est fortement mobilisée pour favoriser une meilleure prise en compte des dimensions ESG dans les décisions d'investissement, et ce de façon généralisée, conformément aux recommandations des grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'investissement Responsable des Nations Unis (PRI) dont elle est signataire depuis 2008. Cette approche couvre désormais, et de façon ambitieuse, l'ensemble de ses classes d'actifs et les principaux leviers dont disposent les gestionnaires d'actifs pour agir en faveur d'un système économique et financier responsable.

Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion d'actifs responsable s'articule autour de quatre engagements principaux et d'initiatives spécifiques en faveur du climat déclinés au quotidien par les équipes d'investissement selon les spécificités de leur classe d'actifs. Nous sommes tous fortement mobilisés pour une gestion responsable pertinente et ambitieuse, génératrice de performance sur le long terme et porteuse de valeurs-ajoutées pour nos clients

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum Asset Management refuse de soutenir de par son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de notre approche responsable et de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients.

2. Champ d'application

Cette politique a vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonds dont Ostrum Asset Management est société de gestion financière.

Dans le cadre de la gestion de fonds dédiés ou sous mandat, Ostrum Asset Management consulte ses clients pour recueillir leur décision de vouloir appliquer - ou non - cette politique d'exclusion afin d'en tenir compte dans la gestion future des portefeuilles (et le cas échéant, en cas de gestion déléguée, d'en informer le délégataire).

Du fait de leurs spécificités, sont exclus du périmètre d'application :

- la gestion de fonds de fonds
- la gestion indicielle

3. Description détaillée de la politique

Ostrum Asset Management s'engage à exclure de ses investissements les actions, obligations, ou tout autre instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité.

Identification des émetteurs ciblés

Ostrum Asset Management s'appuie sur l'expertise de ses équipes d'analystes et de gestion, en charge d'actualiser et de suivre les émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion. Ces équipes s'appuient également sur des providers externes spécialisés également sur leur connaissance des entreprises et des secteurs ainsi que sur des éléments de recherche externe (communication publique des entreprises, entretiens, providers externes...).

Emetteurs ciblés

Les émetteurs ciblés sont toutes les entités, cotées ou non cotées, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte :

- aux droits de l'homme,
- aux droits du travail,
- à la préservation de l'environnement,
- et à l'éthique des affaires.

Pour rappel, dans le cadre de sa stratégie de RSE, Ostrum AM s'engage à exclure de ses investissements les actions, obligations, ou tout autre instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité.

Actualisation de la liste des émetteurs ciblés

Ostrum Asset Management actualise la liste des émetteurs ciblés par cette politique à minima chaque année et autant que nécessaire dans le cas d'une actualité majeure d'un émetteur. L'actualisation de la liste des émetteurs ciblés tient compte des différents éléments d'analyse à disposition et des résultats des actions d'engagement menées avec les émetteurs.

La liste des émetteurs ciblés est revue et confirmée par le Comité Exécutif d'Ostrum Asset Management.

Communication de la politique

Toutes les parties prenantes sont informées du contenu de la politique via différents outils :

- Une information générale sur les politiques sectorielles et d'exclusion est publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management¹

¹<http://www.ostrum.com/fr-FR/nous-connaître/notre-demarche-rse/gestion-responsable/principes-d-exclusion>

- Les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management sont diffusées largement par l'assistance clientèle aux clients de fonds dédiés et mandat pour en confirmer l'application sur ces mêmes portefeuilles

Achévé de rédiger Décembre 2019.

Cette politique est susceptible d'être modifiée sans préavis à tout moment. Elle est disponible sur le site Internet d'Ostrum Asset Management à l'adresse suivante : www.ostrum.com

4. Process de validation

Entité propriétaire : Direction des Gestions

Prénom, nom et fonction du responsable de la procédure : Sophie POTARD (S&O Gestion)

Date : Décembre 2019

Rédaction

Prénom et nom du rédacteur de la procédure : Alix

Gentil (Dir Transformation)

Date : Novembre 2019

Approbation

Prénom, nom et fonction du responsable :

Sophie POTARD (S&O Gestion)

Date : Décembre 2019

Commentaires et validations

Validation membre du Comex

Réalisée par

Prénom et nom : Ibrahima KOBAR

Date

22/01/2020

Commentaires

Réalisée par

Conformité

Prénom et nom : Catherine PUAUD-WALLEZ

Date

06/11/2019

Contrôle interne

Prénom et nom : Marie-France BONNIN

22/10/2019

Secrétariat Général

Prénom et nom : Avi CABALO

29/10/2019

Version

N° de version	Date de mise à jour	Commentaires
Version 1	27/01/2020	Création d'Ostrum AM

MENTIONS LEGALES

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 27 772 359 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif à partir de sources que la société estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue pour responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait être faite par un tiers.



www.ostrum.com

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 27 772 359 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Ostrum[®]
ASSET MANAGEMENT

Un affilié de  **NATIXIS**
INVESTMENT MANAGERS